



Citoyen d'Europe

Le grand mouvement européen progressiste !

Journal de l'Association Citoyen d'Europe - N°20 - octobre 2014

Sommaire

Page 2

- Les impôts en Europe

Page 3

- Bye bye l'Europe
- Espagne : Abandon de la loi sur l'avortement

Page 4

- La fraude fiscale : une industrie ?
- Bulletin d'adhésion

Agenda

Vendredi 24 octobre à 18h
Espace Concorde

cérémonie de remise de la légion d'honneur à Gérard CAUDRON, Président de Citoyen d'Europe

EDITO

Situation internationale : « L'Europe aux abonnés absents »

A l'heure où un conflit mondial majeur a commencé au moyen orient tout en essayant un peu partout ailleurs dans le monde, où un virus, le virus EBOLA, menace avec une gravité rare, où le dérèglement climatique s'aggrave,

l'Europe continue à faire « ses comptes de boutiquiers » l'oeil fixé uniquement sur le pourcentage de déficits publics.

C'est parfaitement irresponsable ! C'est « l'esprit de Munich » revenu...

Non seulement notre Europe est incapable de juguler sa crise, ses récessions, son chômage, autrement que par « des saignées » qui l'affaiblissent tout en renforçant ses droites extrêmes et populistes, non seulement elle ne fait rien pour être un acteur international mais elle s'en prend budgétairement à des pays, comme la France, qui interviennent pour nous et la défendent sur les terrains de crise aux cotés de la Grande Bretagne et les E.U.

On est loin des objectifs et des rêves de ses pères fondateurs et on est loin tout autant de la réalité de la situation de ce début du 21 ème siècle.

Est-il encore temps « de rectifier le tir ? »

On voudrait le croire !

Il faut le croire... faute d'autre solution.

Gérard CAUDRON
Président de Citoyen d'Europe

Pour Contacter Citoyen d'Europe
BP 70053
59651 Villeneuve d'Ascq Cedex
citoyeneurope@gmail.com

Citoyen d'Europe sur Internet
www.citoyeneurope.org

Les impôts en Europe

Les systèmes fiscaux dans l'Union européenne diffèrent grandement d'un pays à l'autre. Il est néanmoins possible d'en comparer quelques éléments communs.



Total des recettes fiscales de l'Etat

En **2012**, les recettes fiscales dans l'Union européenne ont augmenté pour atteindre **39,4 % du PIB**, contre 38,8% en 2011. L'impôt sur le travail reste en Europe la principale source de recettes fiscales. **Rapportées au PIB de l'Etat, ces charges fiscales** (en incluant les contributions sociales) ont varié en 2012 de moins de 30 % en Lituanie (27,2 %), en Lettonie (27,9 %), en Bulgarie (27,9 %), en Roumanie (28,3 %), en Slovaquie (28,3 %) et en Irlande (28,7 %), à plus de 40 % au Danemark (48,1 %), en Belgique (45,4 %), en France (45 %), en Suède (44,2 %), en Finlande (44,1 %), en Italie (44 %) et en Autriche (43,1 %).

Entre 2011 et 2012, les plus fortes hausses de la charge fiscale globale par rapport au PIB ont été enregistrées en Hongrie (de 37,3 à 39,2 %), en Italie (de 42,4 à 44 %), en France (43,7 à 45 %) et en Grèce (32,4 à 33,7 %). A l'inverse, les baisses les plus marquées se trouvent au Royaume-Uni (de 35,8 à 35,4 %), en Slovaquie (de 28,6 à 28,3 %), en Lituanie (de 27,4 à 27,2 %) et en Suède (de 44,4 à 44,2 %).

Les PECO (pays de l'Europe centrale et orientale, qui ont rejoint l'Union européenne en 2004 et 2007) font toujours partie des Etats percevant le moins de recettes fiscales en comparaison du PIB. L'exception la plus marquante est celle de l'Irlande, qui se trouve en bas de l'échelle, loin des économies qui lui sont comparables.

Enfin, notons que, dans plus de la moitié des

Etats membres, les recettes fiscales en pourcentage du PIB n'ont pas évolué de plus de 1 point au cours des 10 dernières années. Les plus fortes baisses de long terme sont à mettre à l'actif de la Slovaquie (de 33 à 28,3 % entre 2002 et 2012), de la Croatie (de 37,9 à 35,7 %) et de la Lituanie (de 29,1 à 27,2 %). Au contraire, les hausses les plus importantes se trouvent à Chypre (de 30,9 à 35,3 % entre 2002 et 2012), à Malte (de 30 à 33,6 %) et en Italie (de 40,5 à 44 %).

Dans le détail : quelques composantes fiscales

Plus précisément, les différences européennes en matière fiscale se retrouvent également en ce qui concerne les taux maximums d'imposition sur le revenu. A cet égard, le clivage entre Europe de l'Ouest et Europe de l'Est est net. Il s'élève à 10 % en Bulgarie, à 15 % en Lituanie, ou encore à 16 % en Hongrie et en Roumanie. A l'autre extrémité du panel se trouvent la Suède (56,6 %), le Danemark (55,6 %) et la Belgique (53,7 %). La France se situe dans la moyenne d'Europe occidentale avec une imposition maximale sur le revenu fixée à 50,2 %.

Concernant les taux normaux de TVA, les écarts sont nettement moins importants. Ils vont de 15 % au Luxembourg, de 18 % à Malte, de 19 % en Allemagne et à Chypre, à 25 % en Croatie, au Danemark et en Suède et même à 27 % en Hongrie. La France se situe quant à elle dans la moyenne basse de l'Union européenne, avec un taux normal de TVA égal à 20 %.

Enfin, pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, le clivage entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale se retrouve une nouvelle fois. Ainsi, en 2013, le taux maximal d'imposition pour les entreprises s'est élevé à 10 % en Bulgarie et à Chypre, à 20,6 % en Hongrie, 21 % en Estonie, à 23 % en Grèce, à 34 % en Belgique ou encore à 36,1 % en France. De 2000 à 2013, à l'exception de la Hongrie, tous les Etats membres ont baissé leur taux maximal d'imposition sur les sociétés, parfois de façon importante comme en Bulgarie (de 32,5 en 2000 à 10 % en 2013), en Grèce (de 40 à 26 %) ou à Chypre (de 29 à 10%).

Bye bye l'Europe

Maladresse ? Compromission ? Intransigeance à la sauce Britannique ?

Le 1er ministre britannique, D. CAMERON cédant à l'europhobie ambiante, prépare t'il le retrait du Royaume Uni de l'Europe ?

Avant les élections européennes de mai 2014 et pour contrer le parti anti européen de l' UKIP, il avait promis aux britanniques un référendum en 2017, exigeant une profonde révision du traité de l'union sous la menace de la quitter.

Impuissant face à la nomination de JC JUNCKER à la tête de la commission, D CAMERON qui croyait avoir gagné du temps se voit décrédibilisé et risque de devoir accélérer le mouvement.

Ce serait une mauvaise affaire pour le pays jugent les principaux analystes, car les gains (moins d'argent pour l'Europe, moins de réglementations) seront très insuffisants comparés aux risques de départ vers le continent de certaines banques (déjà annoncé)et de relocalisation de nombreux marchés (intensification des échanges dus à l'UE).

D. CAMERON est pris en tenaille entre la vieille garde eurosceptique de son parti et la montée de l'UKIP mouvement populiste et indépendantiste qui l'oblige à droïtiser ses propos. Tolérant une nouvelle génération d'idéologues hystériquement antis européens, il refuse tout: Le mécanisme de sauvetage de la zone euro ,le budget, le traité de discipline budgétaire et il joue avec le feu avec un discours anti immigration cher à ses adversaires.

Sa principale préoccupation étant en fait le résultat des prochaines élections ,il surfe sur la vague eurosceptique et se trouve

désormais débordé par le mouvement dont il feint être l'organisateur.



Abandonné par son allié A MERKEL et isolé avec l'extrémiste Hongrois V ORBAN, même s'il a gagné quelques points à l'intérieur, il a réussi à ternir l'image de la Grande Bretagne au niveau de sa politique étrangère.

Pour autant la vague anti européenne au Royaume Uni n'est pas endiguée et l'UKIP , qui trouve pourtant le FN infréquentable, demande comme lui ,que l'on redonne la parole au peuple: "TOUT de SUITE !!

Pas sur qu'une victoire travailliste au 1 er trimestre 2015 puisse éviter un scrutin de surenchère.

La question est maintenant: Comment le pompier pyromane D CAMERON va t'il s'y prendre pour éviter à son pays les dangers d'un splendide isolement ?

Espagne : abandon de la loi sur l'avortement



Le très controversé projet de loi sur la limitation du droit d'avortement a été abandonné, hier, par l'exécutif espagnol. Alberto Ruiz-Gallardón, ministre de la Justice à l'origine de cette proposition qui restreignait les droits des femmes, a annoncé son retrait de la vie politique.

Source de grandes divisions au sein même du parti au pouvoir, le projet de loi avait provoqué "l'indignation de l'opinion publique espagnole" La loi " ultra-répressive, aurait fait de la législation nationale sur l'avortement une des plus sévères d'Europe". Les Espagnoles voyaient leur droit à l'avortement revenir en arrière avec un cadre juridique encore plus restrictif qu'en 1985".

Ce projet de loi était porté par "le couple Rajoy-Gallardón" qui entendait conserver les faveurs de l'influente Église catholique, quitte à créer des divisions au sein de son parti, le Parti populaire".

La proposition, approuvée par le Conseil des ministres en décembre dernier, "avait suscité une contestation interne rare au Partido Popular".

Ce recul s'explique en partie par des raisons d'ordre stratégique. Confronté au défi sécessionniste de la Catalogne, Mr Rajoy n'a guère envie de voir le pays se diviser autour de cette question sociétale.

Du côté de la presse espagnole, on parle "du plus grand fiasco de la législature". El País rappelle que le projet de loi avait été confié au ministre de la Justice, Alberto Ruiz-Gallardón, et non à celle de la santé et de l'égalité, Ana Mato. "Une féministe en face du fils du leader des anti-IVG de la droite. Tout un symbole".

Gallardón a dès lors annoncé son retrait de la vie politique, après 30 ans de carrière. Le ministre est "la dernière victime de la méthode Rajoy". Il est obligé de prendre seul la responsabilité de l'échec du projet de loi, pourtant voulue initialement par le chef de l'exécutif.

La Fraude Fiscale : Une industrie ?

Au-delà des enquêtes sur des contribuables français ayant placé leur argent à l'étranger, y compris dans certains pays européens, enquêtes effectuées par des juges français, une réelle coopération entre juges Français, Belges et Espagnols se met en place.

Ceux-ci se sont intéressés à une banque en particulier, et au-delà des cas individuels, à son fonctionnement et à son implication par des facilités qu'elle accordait à leur démarche d'évasion fiscale.

Face au mutisme et même à l'obstruction de la banque et de la justice d'un pays comme la Suisse, la solution a été trouvée grâce aux témoignages de clients qui de suspects, sont devenus témoins.

Des apporteurs d'affaires mettaient en contact un client et une succursale de la banque avec ouverture d'un compte, dans un autre pays, sans avoir à s'y rendre.

Un service de la banque, sous couvert de « préservation de la vie privée », permettait la réception du courrier à un faux nom, à la bonne adresse.

Il y avait donc bien une fraude industrielle permettant de frauder en toute impunité.

L'entrée dans l'enquête des juges Belges et Espagnols démonte ainsi l'argument de « simple affaire française » décrite jusque-là.

En réalité, 173 pays sont concernés.

Pour que les enquêtes puissent être efficaces, 3 conditions sont essentielles :

En 1 : La liberté d'enquête de la justice, sans verrou politique.

En 2 : L'accès aux informations, souvent restreint par des traités de coopération et d'entraide judiciaires, qui limitent par des contraintes légales et administratives les recherches, doit évoluer.

En 3 : La capacité à analyser et utiliser cette information. Pour cela il faut une volonté politique affirmée, mais aussi un soutien citoyen, pour investir dans des outils et des processus qui aideront les compétences existantes.

Si la banque concernée était enfin condamnée, cela prouverait l'existence à grande échelle d'une industrialisation de cette fraude fiscale et cela pourrait ouvrir à d'autres pays des horizons permettant de conforter de manière plus large la lutte engagée.

L'Irlande en est un exemple qui songe sérieusement à modifier son système fiscal en faveur des grands groupes internationaux qui en usent et en abusent.

Le second exemple est la récupération de près de 2 milliards d'euros par l'état français à fin septembre 2014 qui même s'il ne représente qu'une faible partie de la fraude, est la preuve que la voie utilisée commence à porter ses fruits.

Il reste beaucoup à faire, mais les engagements pris, par la Suisse et le Luxembourg sont s'ils sont suivis d'effets, un bon début.

A suivre ... de très près.



BULLETIN D'ADHESION 2014

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

E.mail :

Téléphone : Portable :

Souhaite adhérer à Citoyen d'Europe / renouveler ma cotisation

Montant de la cotisation 10 € autre : €

par chèque à l'ordre de Citoyen d'Europe / en espèces

Date

Signature

Collecteur : Claudine Platteau - 5 rue Joffre - 59493 Villeneuve d'Ascq
Tél. 09 79 39 06 22 ou BP 70053 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex